Québec, le 14 février 2013

Monsieur Louis Lefebvre
Directeur général
Cégep de Saint-Félicien
1105, boul. Hamel, C.P. 7300
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

Objet : Deuxième suivi au rapport d'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 11 décembre 2011, du deuxième suivi apporté par le Cégep de Saint-Félicien au rapport d'évaluation institutionnelle.

Dans le cadre du premier suivi effectué sur la politique des ressources humaines, le Collège avait donné des suites satisfaisantes à l'une des trois recommandations que la Commission lui avait adressées. La Commission s'attendait par ailleurs à ce que le Collège lui fasse part des gestes qu'il poserait pour répondre aux deux autres recommandations.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que la Direction des études dispose des moyens requis pour assumer les responsabilités qui lui incombent en ce qui a trait à la gestion pédagogique des programmes d'attestation d'études collégiales (AEC). Au regard de cet avis, le Collège a adopté et mis en œuvre un canevas de présentation d'une AEC en Commission des études. De plus, la Direction des études a réalisé, avec le Service aux entreprises et aux collectivités, une évaluation de programme de formation en *Développement local et territorial des communautés autochtones et non autochtones* menant à l'obtention d'une AEC. Enfin, il a pris en compte le besoin de cohérence institutionnelle dans le cadre des travaux de révision de la politique d'évaluation de programme ainsi qu'à la suite de l'autoévaluation de la mise en

œuvre de la politique d'évaluation des apprentissages. Par l'étude de différents documents transmis par le Collège, la Commission constate que le Collège s'est doté de mécanismes concrets permettant au directeur des études de mettre en œuvre les processus relevant de son service relativement à l'assurance de la qualité de la formation continue et à l'évaluation des programmes d'AEC.

La Commission avait également recommandé au Cégep d'effectuer pour chaque programme une analyse précise des caractéristiques des cohortes qu'il reçoit. Le Collège a transmis une copie des derniers tableaux de bord produits par la Direction des études. Tous ces tableaux comprennent une section sur la structure des cohortes. Le Collège recueille ainsi des données sur l'admission, les causes de désistement, la provenance des étudiants, le sexe et le type ainsi que sur la moyenne générale au secondaire. Le Collège procède donc à une analyse précise des caractéristiques des cohortes qu'il reçoit.

Considérant ces éléments, la Commission estime que des suites satisfaisantes ont été données au regard des deux recommandations restantes et, conséquemment, à l'ensemble des recommandations découlant de l'évaluation institutionnelle. La Commission souligne le travail accompli par le Collège pour assurer la qualité de la réalisation de la mission éducative.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Gilles Lapointe, directeur des études